



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 37

Séance du mercredi 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	11
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	05
		Absents :	03

Membres présents : BONIFACI Jean-François, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BALDOVINI Antony (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Martin GIULY), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Dominique LUCIANI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI)

Membres absents : BONY Sarah, CHEYNET Patrick, CORONA Jean

Date de la convocation : 22 juin 2023

Date d'exécution : 30 juin 2023

Date d'affichage : 06 juillet 2023

OBJET : Création d'un parc urbain

Le président rappelle que par délibération N° 2022-19 en date du 13 avril 2022, le conseil municipal décidait d'approuver le principe de la réalisation d'une première étude de définition en vue de la création d'un parc urbain en partie Est de la parcelle B.159 pour un coût de 3 850 € hors taxe ; la réalisation de cette étude, financée à hauteur de 60 % par la Collectivité de Corse, a été confiée à Madame Raphaëlle DAVIN, architecte urbaniste.

Dans sa dernière version, le projet présenté comprend 3 phases au titre desquelles figure notamment la réalisation d'un parc urbain pour un coût HT de 404 687 €.

Cette opération, qui constituerait donc une première phase de travaux visant à la remise en valeur du vallon de la Suarella pourrait être financée par l'Etat au titre de l'Axe 2 du Fonds Vert « *Renaturation des villes et des villages* » et par la Collectivité de Corse au titre de la Dotation Quinquennale, la participation minimale de la commune restant ici fixée à 20 %.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise en œuvre de cette opération pour laquelle un crédit budgétaire de 155 000 €, constitué d'un RAR de l'année N-1 est inscrit au budget 2023 (Opération 2023 Création parc urbain) ainsi que son plan de financement qui s'établirait comme suit :

Financier	Taux	€
ETAT	50 %	202 343, 50 €
Collectivité de Corse	30 %	121 406, 10 €
Autofinancement	20 %	80 937, 40 €
		404 687, 00 €

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accéder à la proposition du président,

D'approuver la réalisation d'un parc urbain en partie Est de la parcelle B.159 pour un coût de 404 687, 00 € hors taxe,

D'approuver le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus.

Délibération n° 2023 – 37 : Création d'un parc urbain

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. LUCIANI	X				 Dominique LUCIANI
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI	X				 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à J.. FRANCESCHI	X				 Jean-Claude FRANCESCHI
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à Martin GIULY	X				 Martin GIULY

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,